



**Seules Terre et Mer**

Affiché le 4 décembre 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## **REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer se réunira en séance le :

**JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 19H**

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 cette séance aura lieu en

**en visioconférence**

(Uniquement pour les conseillers communautaires)

Un nombre maximal de 7 élus pourra être autorisé par le Président à se rendre au siège de la communauté de communes, salle du conseil, 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules.

**Caractère public de la séance - dispositif crise sanitaire** : - Port du masque obligatoire et public obligatoirement assis et limité à 1 personne et 3 correspondants de presse (loi n°2020-1379)

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du conseil communautaire du 19 novembre 2020
- 2) Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin (projet de délibération n°DEL2020\_095)
- 3) Attribution d'une prime exceptionnelle dite prime COVID (projet de délibération n°DEL2020\_096)
- 4) Adhésion à Impulsion Résistance Normandie (projet de délibération n°DEL2020\_097)
- 5) Convention de groupement de commande pour la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions (projet de délibération n°DEL2020\_098)
- 6) Lancement d'un accord-cadre à bons de commande en procédure formalisée pour la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions (projet de délibération n°DEL2020\_099)
- 7) Modification des tarifs de l'eau (projet de délibération n°DEL2020\_100)
- 8) Convention avec le centre de gestion du calvados pour l'utilisation du service de remplacement et missions temporaires (projet de délibération n°DEL2020\_101)
- 9) Compte-rendu des décisions prises au titre de l'Article L.5211-10 du CGCT

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE

